

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

A duras, le 06 mars 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 05 février 2020. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une prévision de maintien de la DGF 2020 ainsi qu'un maintien du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal*), le maintien des recettes fiscales est aussi reporté sans avoir d'éléments d'information à ce jour.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

## I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

### **Communauté de Communes du Pays de Duras**

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

[comdecomduras@wanadoo.fr](mailto:comdecomduras@wanadoo.fr)

Site : [www.cc-paysdeduras.fr](http://www.cc-paysdeduras.fr)

**Date de création : 31/12/1993**

### **Compétences exercées ou déléguées :**

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

### **17 communes membres :**

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Esclottes - Lévigac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardailan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

### **Population :**

5 712 hab - Superficie : 226 km<sup>2</sup> - Densité : 25.00

### **Régime fiscal :**

Fiscalité additionnelle

### **Elus et responsables :**

#### **Présidente :**

Bernadette DREUX

#### **Vice Présidents :**

Lino DALLA SANTA (SAVIGNAC DE DURAS)

Bernard PATISSOU (SOUSENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Gérard LAFON (VILLENEUVE DE DURAS)

#### **Membres :**

AURIAC : Daniel TERRIER

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

ESCLOTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LEVIGNAC DE GUYENNE : Démissionnaire

LOUBES-BERNAC : Michel RIVIERE

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

VILLENEUVE DE DURAS : Véronique BLANCHARD

PARDAILLAN : Marie-Claude CARMENTRAN

ST ASTIER : Dominique MANFE

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Eliane MANTESE

ST PIERRE S/ DROPT : Jean-Louis BARDINAUD

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Jean-Pierre CASTEL

STE COLOMBE DE DURAS : Michel D'INCAU

SAVIGNAC DE DURAS : Laurent D'INCAU

SOUSENSAC : Annie MAURY-BOUET

## II. BUDGET PRINCIPAL

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre de la manière suivante, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2019 :

Fonctionnement	BUDGET 2019
Recettes de fonctionnement	<b>3 789 300</b>
Dont excédent de fonctionnement reporté	<b>498 505</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>3 789 300</b>

### Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	<b>2 146 647</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	<b>2 146 647</b>
Dont déficit d'investissement reporté	<b>532 487</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 935 947</b>
--------------	------------------

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. LES RECETTES

#### a) Fiscalité et Dotations

Situation comparative de la fiscalité collectée :

	Bases réelles 2019	TAUX 2019	Produit 2019	Bases prévisionnelles 2020	Proposition de TAUX 2020	Produit prévisionnel 2020
TAXE HABITATION	7 356 350	11,84	870 992	7 490 000	11,84	886 816
TAXE FONCIERE (Bâti)	5 121 361	11,17	572 056	5 250 000	11,17	586 425
TAXE FONCIERE (Non bâti)	886 401	42,78	379 202	898 300	42,78	384 293
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	599 182	15,63	93 652	615 500	15,63	96 203
		<b>TOTAL</b>	<b>1 915 902</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 953 736</b>

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncières et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
DGF	<b>395 796</b>	<b>369 074</b>	<b>305 395</b>	<b>240 704</b>	<b>195 000</b>	<b>180 023</b>	<b>194 424</b>	<b>192 000</b>
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,98%	- 7,68%	+ 7,99 %	

## ***b) Autres recettes de fonctionnement***

La prévision concernant le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en légère diminution.

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévigac de Guyenne par les professionnels médicaux. Les recettes sont en légères augmentations en raison de la fréquentation en hausse des cabinets de consultations externes et en raison du nouveau cabinet dentaire de la Maison de santé de Lévigac de Guyenne.

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières de l'Etat liées aux services rendus par la Maison France Service, mais aussi un soutien financier de la CAF et de la MSA pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés.

La Communauté de communes perçoit le produit issu de la taxe de séjour auprès des hébergeurs touristiques du territoire.

## **2. LES DEPENSES (par chapitres)**

### ***a) Charges à caractère général (011)***

La prévision des charges à caractère général s'établit à **887 905 €** contre 889 525 € au budget primitif 2019, ce qui représente une diminution de - 0,18 %.

La Communauté de communes maintient ses objectifs de contenir, voir réduire légèrement, ses dépenses de fonctionnement à caractère général.

La stabilisation prévisionnelle des dépenses à ce chapitre s'explique de la manière suivante :

- Malgré une augmentation du coût des contrats de prestation pour les collectes de déchets ;
- Un maintien des coûts des fournitures en carburant et matériaux de voirie malgré un programme de travaux stable ;
- Une légère diminution des frais d'entretien de matériels et des frais généraux ;
- Une stabilisation des participations et des frais divers de gestion ;

Les autres postes sont stables ou en légère augmentation en prévision :

- Les charges d'électricité, d'eau, de fournitures etc...
- Les frais d'affranchissement, d'impression
- Les autres frais divers
- etc....

### ***b) Charges de personnel (012)***

La prévision des charges de personnel s'établit à **1 046 775 €**, contre 1 023 665 € en 2019 soit une augmentation de 2,26 % comparée à 2019.

Cette légère augmentation s'explique par l'évolution naturelle de la carrière des agents, les décisions pour faire évoluer le régime indemnitaire, mais aussi le choix de participer à la protection sociale complémentaire des agents et par les contraintes externes qui s'imposent à la Communauté de communes.

La Communauté de communes prévoit une stabilisation des équipes de travail, y compris en ce qui concerne les recrutements d'agents saisonniers.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes du Pays de Duras emploie 5 agents de la filière administrative, 22 agents de la filière technique et 1 agent de la filière médico-sociale.

Au cours de l'année, un remplacement poste pour poste va être effectué n'entraînant pas d'incidence budgétaire particulière. Aucun départ à la retraite n'est prévu.

La Communauté de communes prévoit donc un maintien des effectifs.

### *c) Charges de gestion courante (65)*

La prévision des charges de gestion courante s'établit à **747 995 €** contre 722 345 € au budget primitif 2019, ce qui représente une augmentation de 3,55 %.

- Les contributions aux différents organismes auxquels adhère la Communauté de communes sont pour certaines en augmentation (SDIS, Syndicat départemental des déchets VALORIZON) et d'autres sont stables (Syndicat numérique).

- La Communauté de communes a intégré le Syndicat du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne en 2019. A compter de 2020, elle verse une participation financière au syndicat à hauteur de 1,35 € par habitant.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel sont maintenues à un niveau constant. Toutefois, l'office de Tourisme bénéficie du reversement d'une part de la recette liée à la perception de la taxe de séjour en 2019.

En 2020, la Communauté versera directement certaines subventions auprès de associations et structures porteuses des animations de l'été, alors que jusqu'à présent les aides transitées par l'office de tourisme.

La subvention versée au gestionnaire du Centre de Loisirs est constante par rapport au contrat de délégation signé.

Aucune dépense exceptionnelle n'est prévue au budget sur ces comptes.

- La participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne est stable.

### *d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)*

La prévision des charges financières s'établit à **24 235 €** contre 56 200 € au budget primitif 2019, ce qui représente une diminution de -56,87 %.

La Communauté de communes prévoit le remboursement des intérêts des emprunts en cours et des nouveaux emprunts pour la réalisation de ses projets d'investissement. La diminution importante par rapport à l'année précédente s'explique par le fait qu'en 2019, la Communauté a effectué un remboursement d'emprunt anticipé qui a généré des frais, mais qui diminue en conséquence le montant des intérêts de la dette en 2020.

La prévision des charges exceptionnelles s'établit à **35 280 €** contre 22 280 € au budget primitif 2019, ce qui représente une augmentation de 58,35 %.

La Communauté de communes maintien son niveau d'aide aux associations du territoire. Elle finance aussi cette année deux sorties culturelles du « Bus des Curiosités ».

Les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents se poursuivent.

Le programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat augmente du fait d'un nombre croissant de dossiers traités.

En plus cette année, la Communauté de communes a intégré un programme OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) ce qui signifie qu'elle va apporter un soutien financier à certaines entreprises et PME du territoire qui réalisent des travaux ou des investissements pour améliorer le cadre de leurs activités.

### e) *Atténuations et Reversements de produits (014)*

La prévision des reversements de produits s'établit à **314 845 €** contre 312 930 € au budget primitif 2019, ce qui représente une augmentation de 0,61 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux Communes est stabilisé en 2020.

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable.

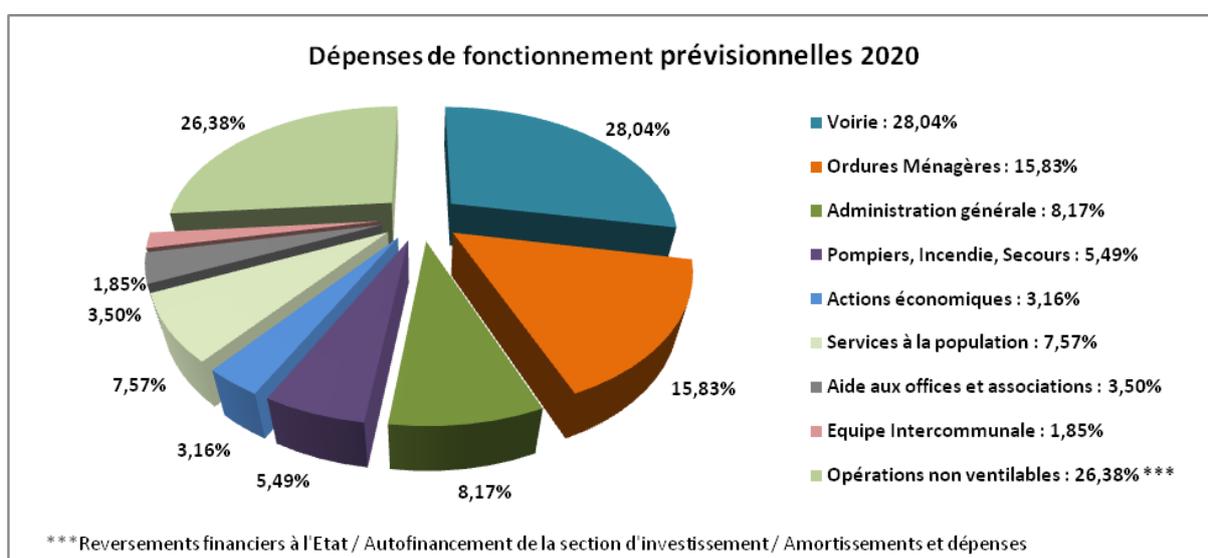
Une nouvelle dépense est créée depuis 2018 correspondant au reversement de la fiscalité GEMAPI perçue sur l'année vers les Syndicats de gestion des rivières. Egalement, un reversement de FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est prévu en conséquence des décisions fiscales prises par les services de l'Etat.

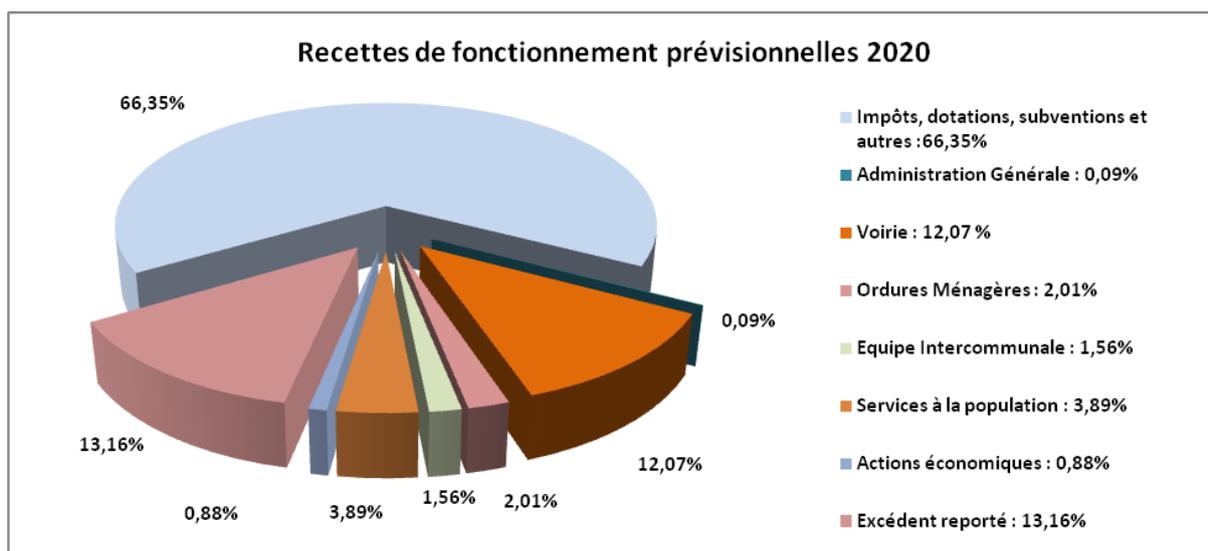
### f) *Financement de la section d'investissement*

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- des dotations aux amortissements pour 268 000 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 400 000 €.

## Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique





## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2019 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	108 000 €	0 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2019 et reportés au budget 2020.

### 2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement s'établit à **2 146 647 €** contre 2 342 133 € au budget primitif 2019, ce qui représente une diminution de -8,35 %.

Ces dépenses, en plus des RAR, intègrent notamment :

- Le coût des travaux de voirie effectués en régie par le service technique de la Communauté de communes. Le programme d'entretien de l'année est stable, la Communauté de communes prévoit un coût de travaux également stabilisé. Par ailleurs, elle continue de réaliser des travaux exceptionnels pour le compte des communes.

- Les acquisitions prévisionnelles de matériels, de mobiliers et d'équipements. Elles sont à un niveau moins important cette année, bien qu'il soit prévu du renouvellement de gros matériel (tracteur épareuse suite à une décision prise en 2019, tracto pelle) et des équipements techniques divers.

- En prévision des éventuels choix de réorganisation des modalités de la collecte des déchets, une enveloppe budgétaire importante a été allouée pour de nouveaux équipements.

- Le coût des travaux de mise en sécurité du site de la Maison Marguerite Duras ainsi que la dépense pour réaliser une étude pour la valorisation du site et sa mise en tourisme.

- Des dépenses liées aux versements de subventions d'équipements aux communes pour réaliser ou réviser leurs documents d'urbanisme, pour des travaux sur des logements communaux ou du patrimoine.

- La 2<sup>ème</sup> tranche de la subvention d'investissement est également versée au Syndicat numérique 47 pour le déploiement de la fibre optique.

- Les travaux d'aménagements du cabinet dentaire de la Maison de santé de Lévigac de Guyenne se terminent en 2020.

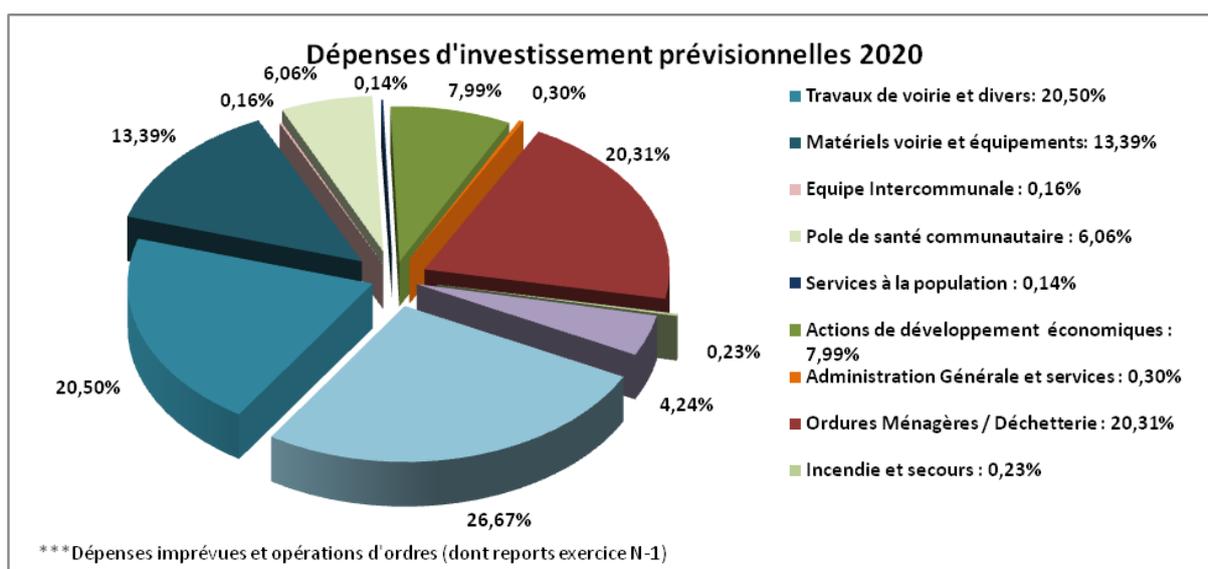
- Le remboursement en capital des emprunts.

### 3. LES RECETTES

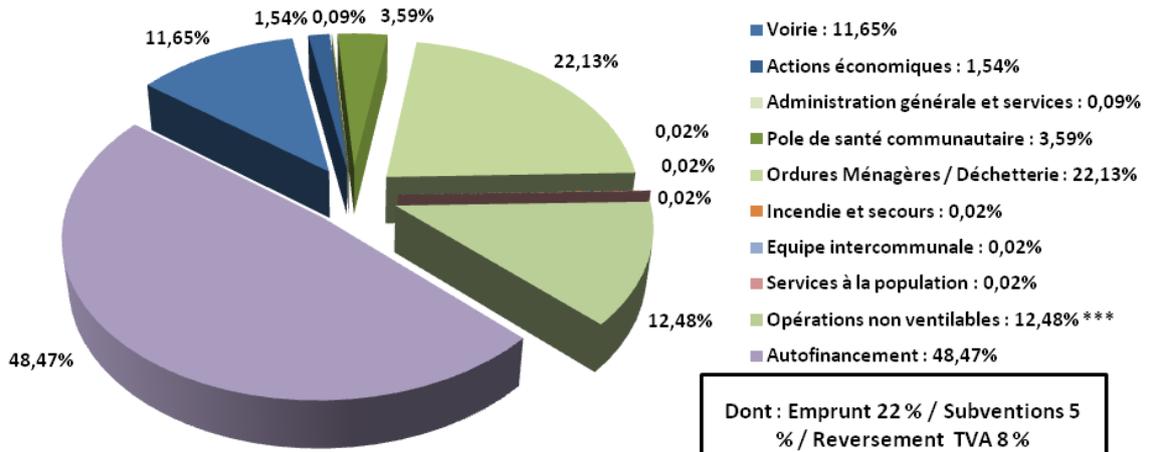
En 2020, la section d'investissement sera principalement financée de la manière suivante :

- Par le virement de la section de fonctionnement ;
- L'amortissement
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- Les subventions
- les cessions d'immobilisations
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement

### Présentation de la section d'investissement sous forme graphique



### Recettes d'investissement prévisionnelles 2020



\*\*\* Amortissements et opérations d'ordres (dont reports exercice N-1)

### III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux »
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres

#### A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre, en plus de la gestion du bâtiment loué à la SAUR, l'opération d'aménagement de la zone artisanale de Banarge débutée en 2016 par la commune de Duras depuis par la Communauté de communes suite au transfert de la compétence.

##### 1. Section d'exploitation

La section d'exploitation est en suréquilibre en raison de l'intégration de l'opération de la zone artisanale:

- Les dépenses prévisionnelles atteignent **165 205 €**.

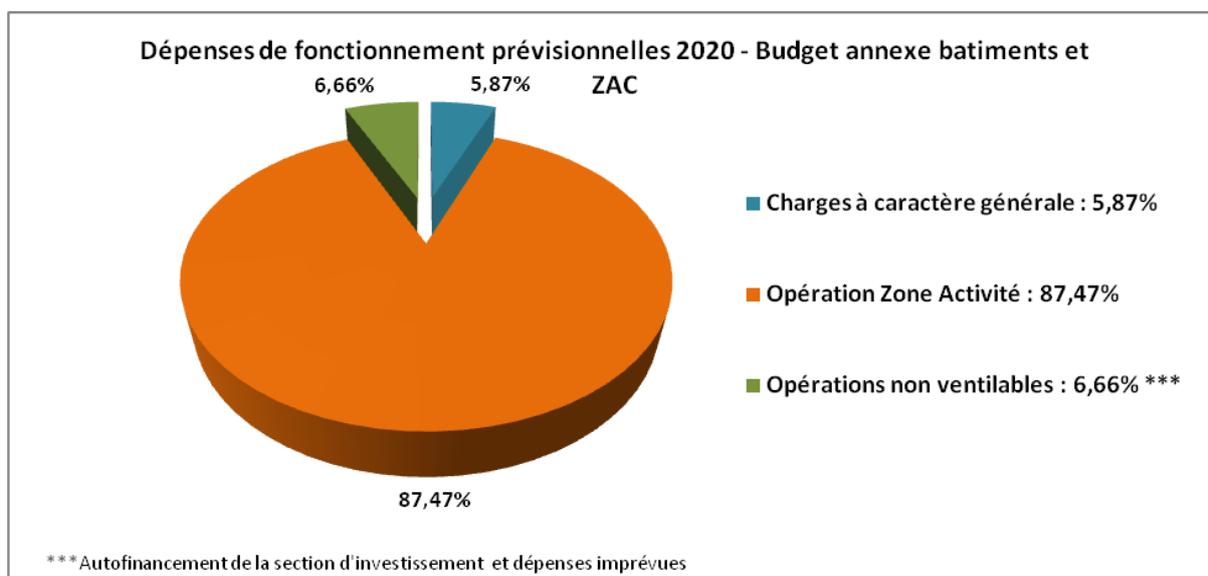
Elles intègrent les dépenses d'entretien des bâtiments ainsi que la fin des travaux d'aménagement de la zone artisanale, et les opérations de stock en conséquence de la cession des lots.

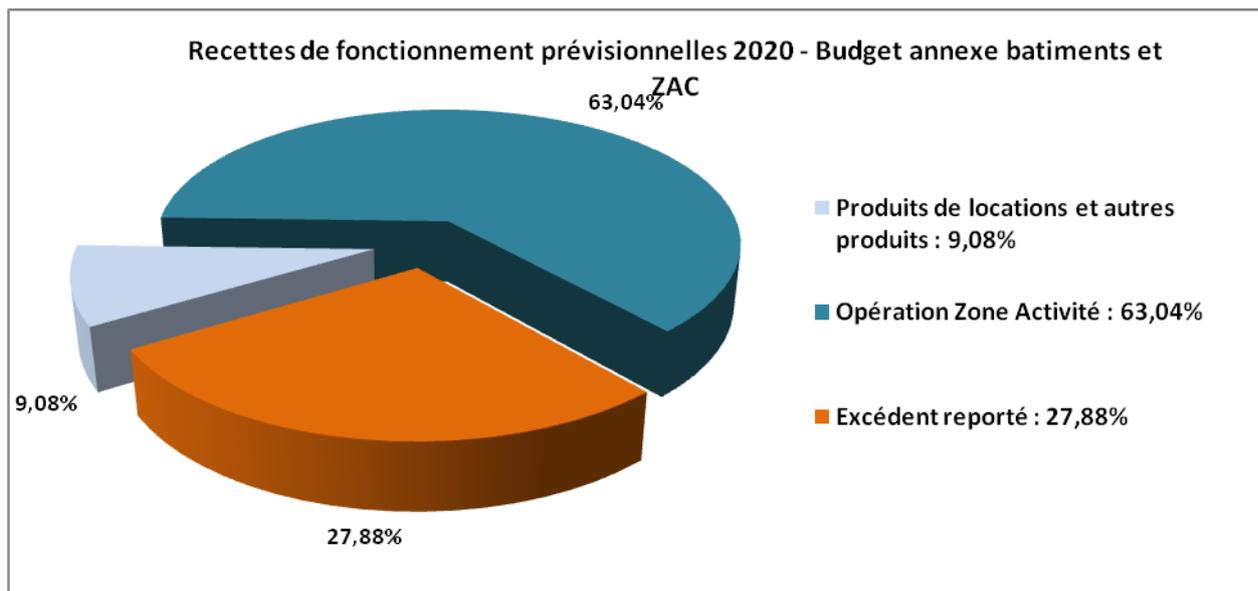
- Les recettes prévisionnelles représentent **261 725 €**

Ces dernières intègrent l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 72 792,00 €, les loyers des bâtiments ainsi que les cessions prévisionnelles de lots.

Un virement à la section d'investissement est prévu.

#### Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique





## 2. Section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre également.

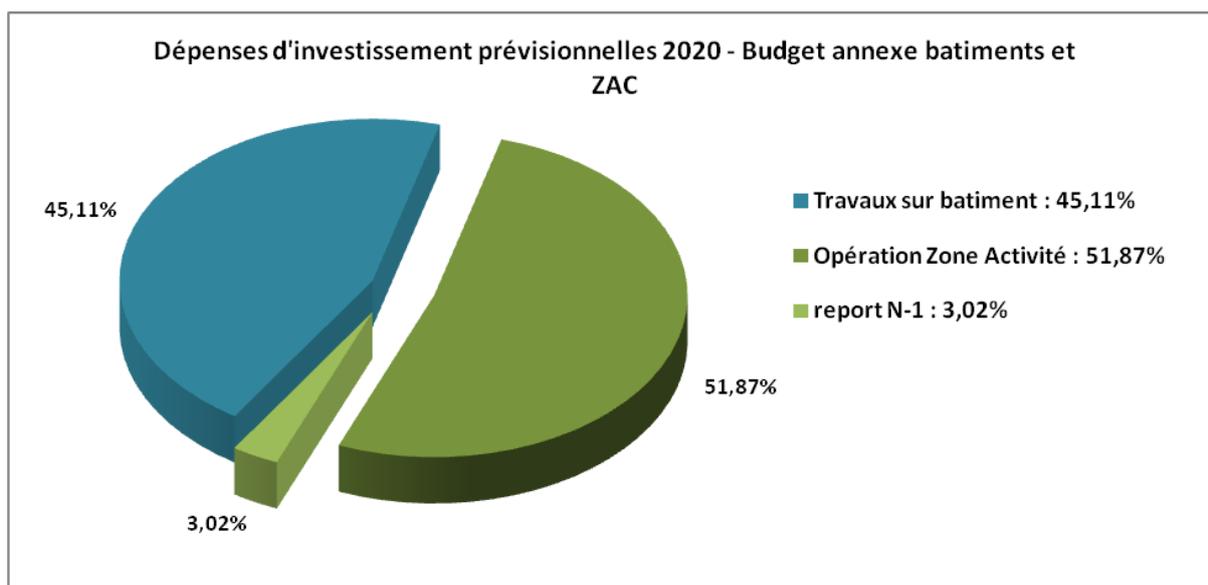
- Les dépenses prévisionnelles représentent **55 423 €**.

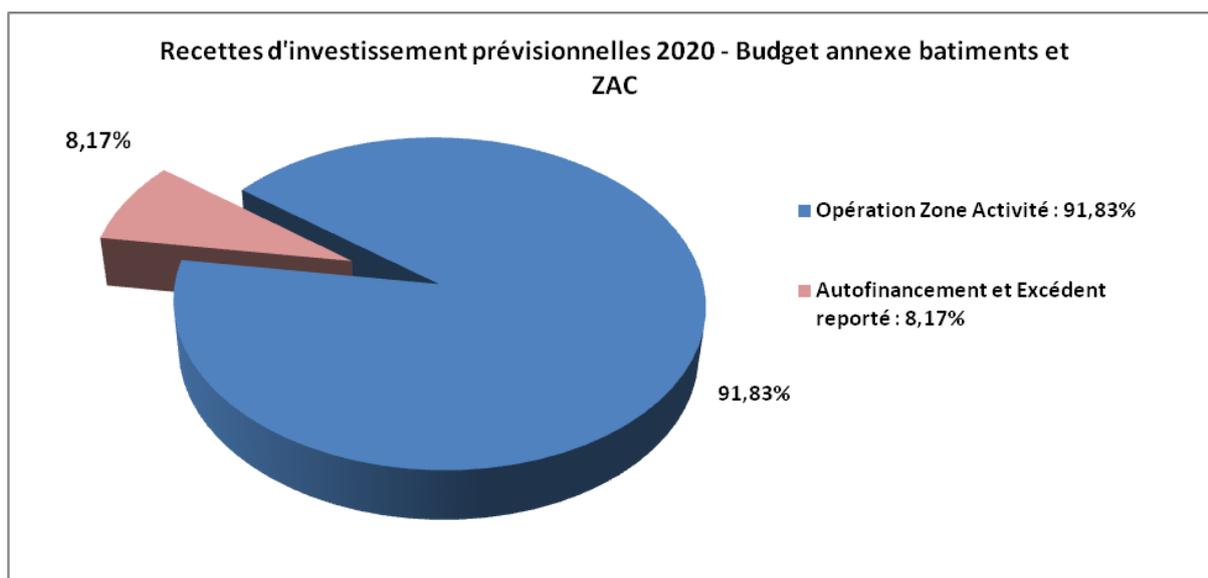
Elles sont constituées par les écritures d'équilibres de l'opération de la zone artisanale.

- Les recettes prévisionnelles représentent **130 673 €**.

Elles sont constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du virement de la section de fonctionnement ainsi que des cessions prévisionnelles des lots.

### Présentation de la section d'investissement sous forme graphique





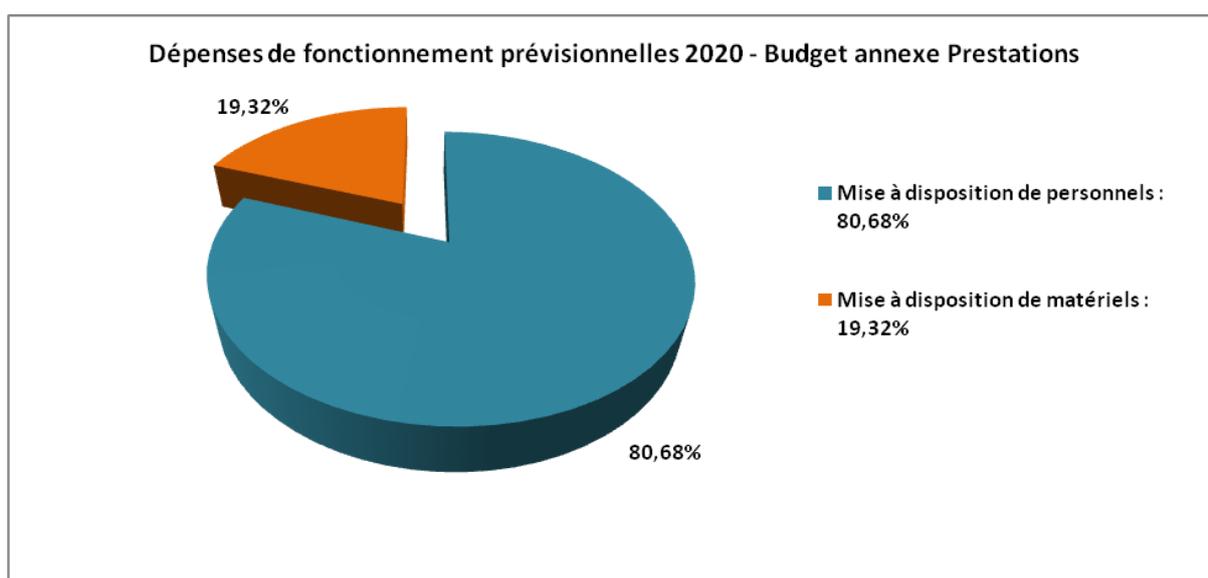
## B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales, ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

La section de fonctionnement est à l'équilibre à hauteur de **71 885 €**.

- Les dépenses intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes intègrent une prévision des prestations facturées aux communes en 2020 ainsi que l'excédent reporté minime.



### Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2020 - Budget annexe Prestations

